ex Lib. F. L. J. M. J. Nääf

2 Mus. pr. 2018. 1303

63

2 Omno / 1022

3SB
MÜNCHEN

1.er LIVRE
DE
PIECES DE CLAVECIN
DEDIÉ
A S.A MADEMOISELLE
DE SOUBISE
Composées
PAR M.r DAQUIN
Organiste de S.t Paul, du Petit S.t Antoine
& des Cordeliers.

Prix 9.tt en blanc

Gravées par L. Hüe

A PARIS

Chés *L'Auteur* rue S.t Antoine, Cour S.t Pierre vis a vis L'Hôtel de Sully.
La Veuve Boivin, rue S.t Honoré à la Regle d'or.
Le S.r Le Clere, rue du Roule à la Croix d'or.

AVEC PRIVILEGE DU ROY
1735.

A Son Altesse

Mademoiselle de Soubise.

Mademoiselle

L'attention que vous Donnez aux Pieces de Clavecin que j'ay L'honneur de vous Enseigner, Le bon Goût qui est comme un heritage assuré a L'Illustre Maison dont vous Sortez Et de la qu'elle vous faites un des plus Beaux Ornemens; m'ont fait prendre La Liberté de vous les Dédier, la Protection dont vous M'avez Toujours honoré, me fait Esperer que le Public les recevra favorablement Daignez Mademoiselle agréer ces premices de mes ouvrages, Comme une marque Sensible de ma parfaite Reconnaissance, et du profond respect avec lequel je Suis

Mademoiselle

DE VÔTRE ALTESSE

Le tres humble, et tres
obéissant Serviteur.
Daquin.

TABLE
Des Pieces de Clavecin
Contenüe dans ce Livre.

Page

Allemande 2

1.er Rigaudon 3

2.eme Rigaudon, Musette en Rondeau 4

Tambourin 5

La Guittare 6

Les Vents en Courroux 7

Les Bergeres 10

La Ronde Bachique 12

Les Trois Cadances 14

Allemande 18

Courante 20

La favorite 21

Les Enchaînemens harmonieux 23

Le Dépit Genereux 25

L'hirondelle 28

Le Coucou 30

La Joyeuse 32

L'amusante 33

La Tendre Silvie 36

La Mélodieuse 38

Deux Menuets 40

Les plaisirs de la Chasse Divertissement 41

Fin de la Table.

I.er Suitte

Allemande.

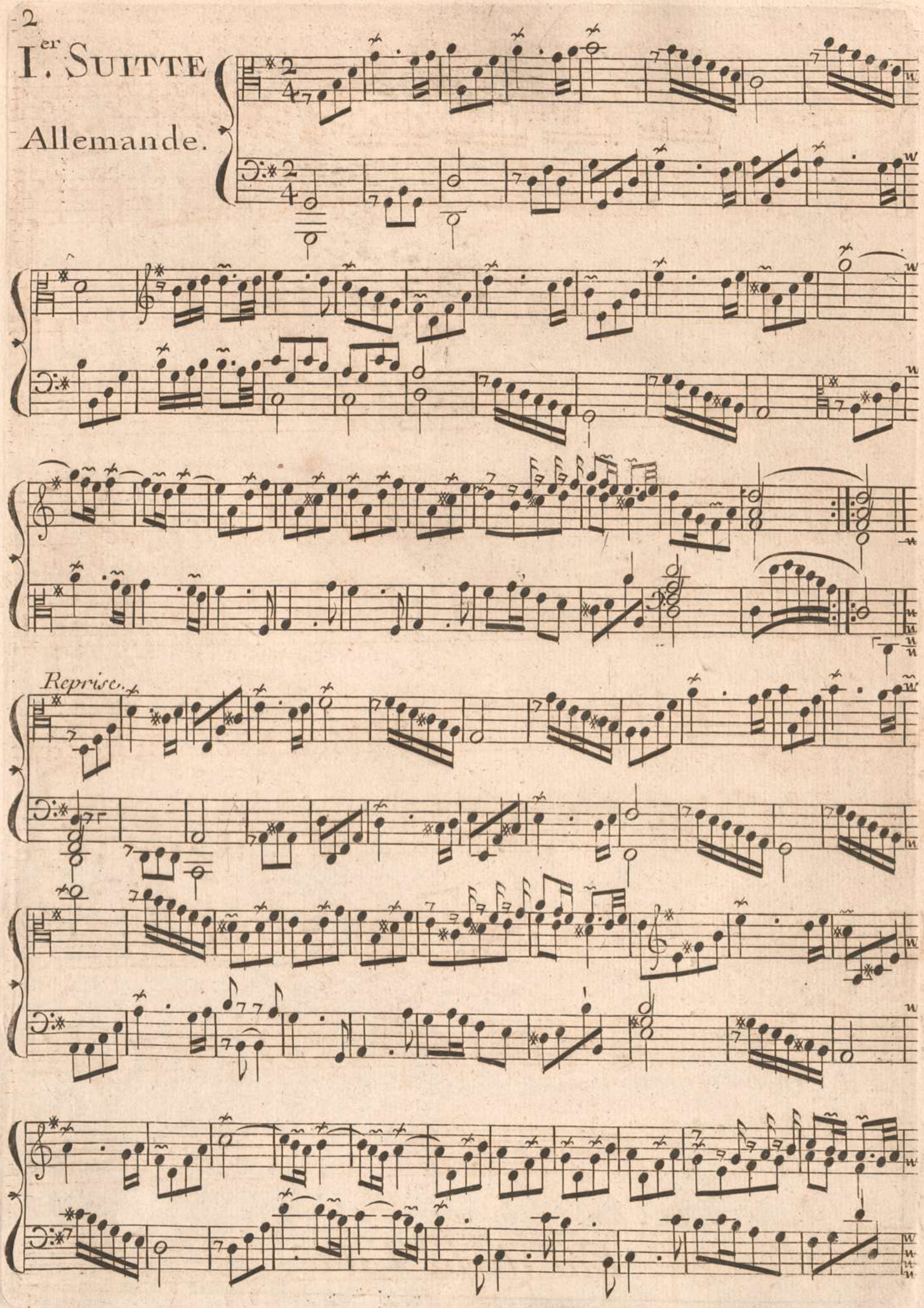

Petite Reprise.

Fin

I.er Rigaudon. en Rondeau.

Fin.

1.er Couplet.

2.d Couplet.

Da Capo.

2.e

Rigaudon.

Reprise.

Musette en Rondeau.

Tendrement.

Fin. 1.er Couplet.

2.e Couplet.

Da Capo.

Tambourin en Rondeau.

Gay.

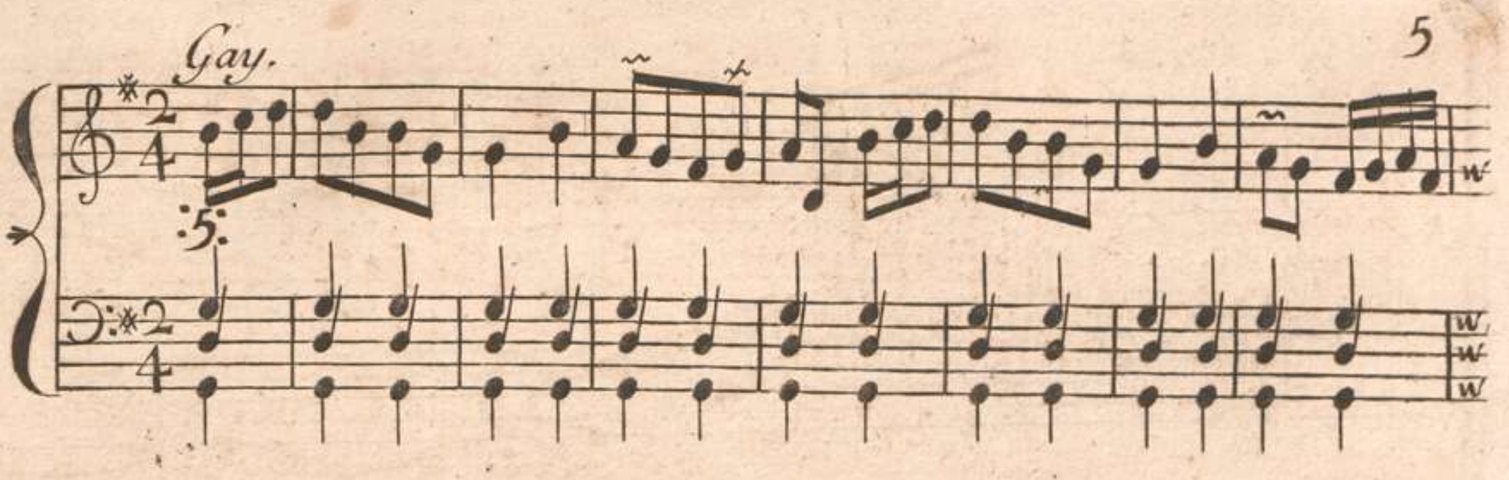

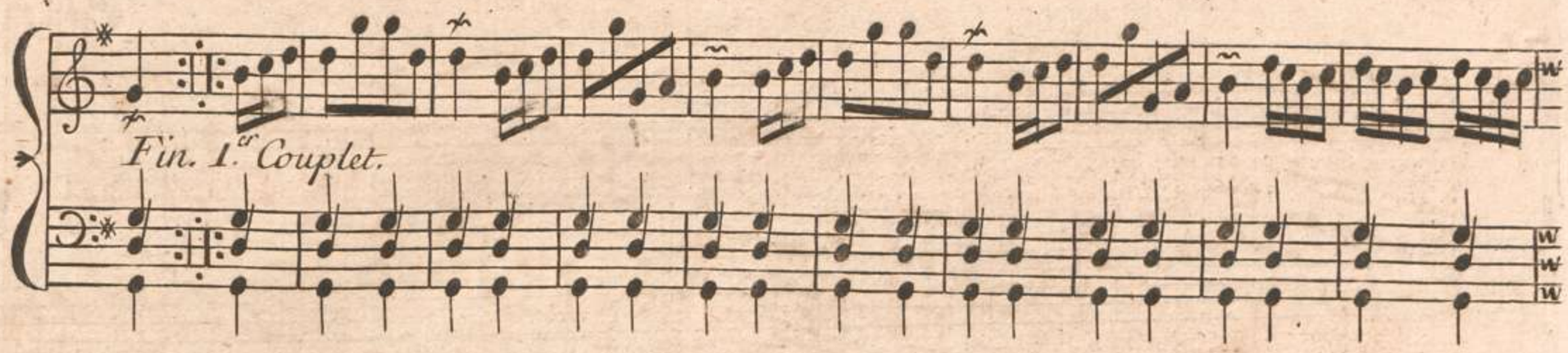

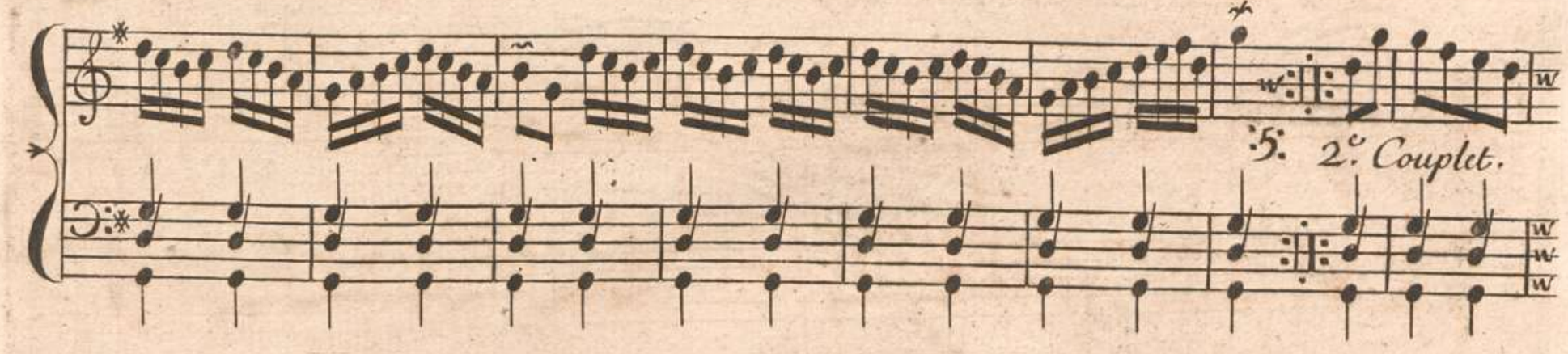

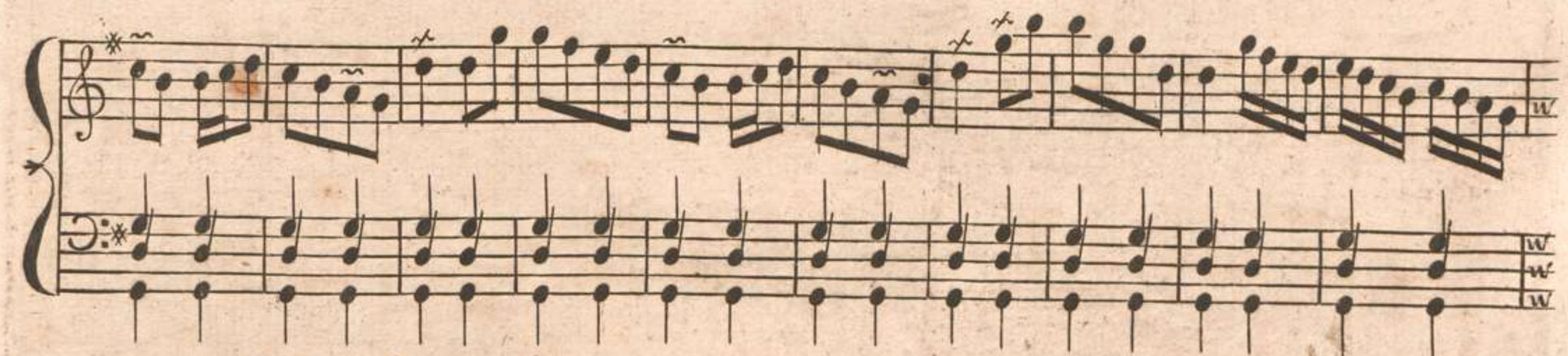

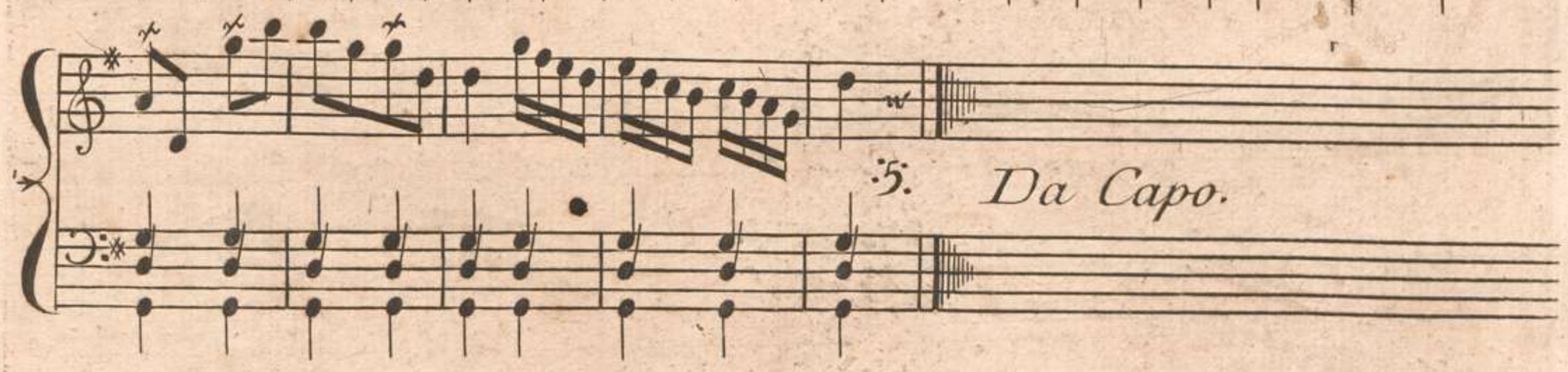

La Guittare Rondeau.

Gracieusement.

Fin.

I.er Couplet.

2.e Couplet.

Fin.

Les Vents en courroux.

Tournez pour la Reprise

Reprise.

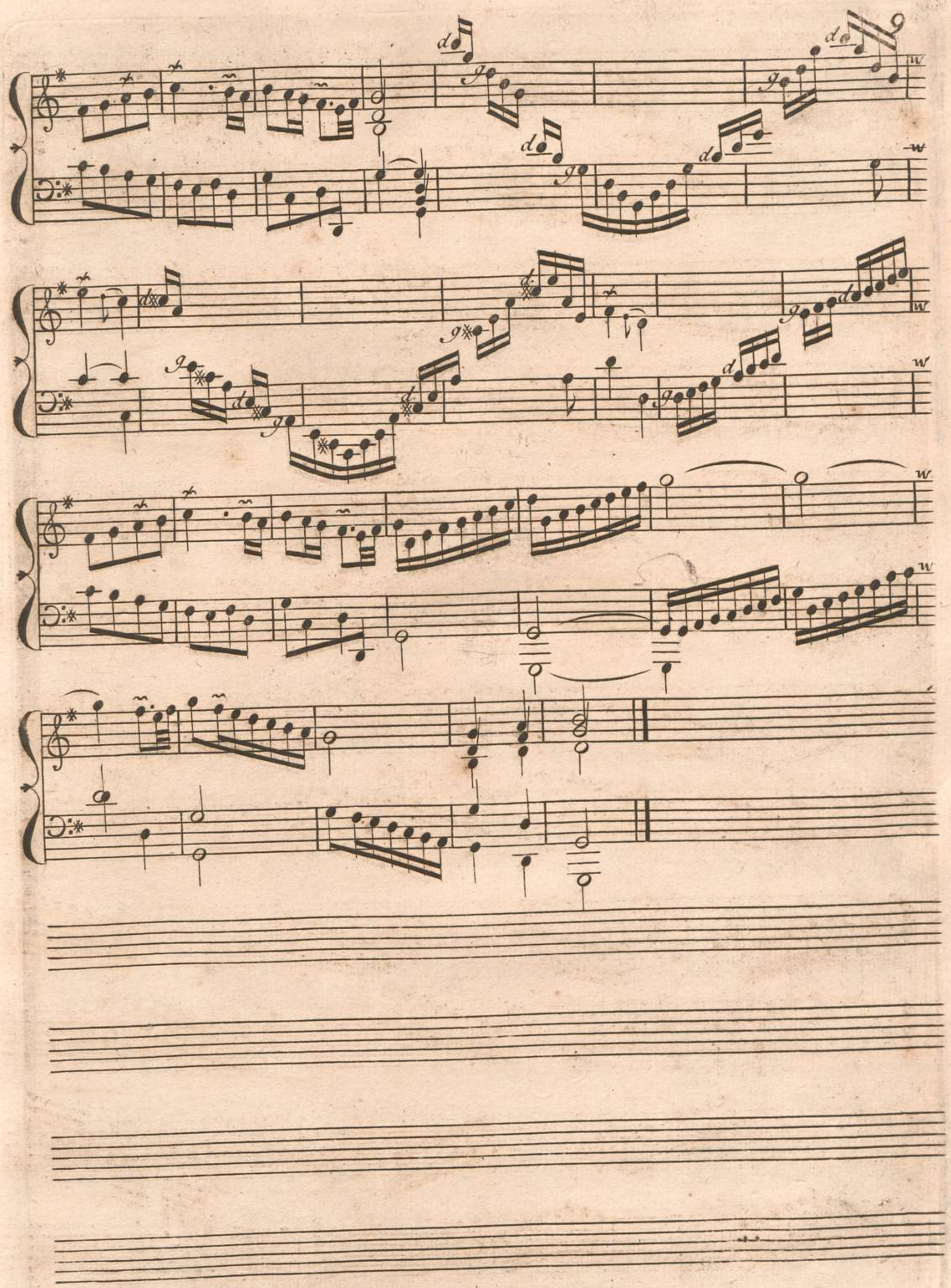

Les Bergeres 1.er Partie Rondeau.

:5:

Reprise

Fin. 1.er Couplet.

:5: 2.e Couplet.

Da Capo :5: Fin.

2.e Partie. Rondeau.

Fin. 1.er Couplet.

2.e Couplet.

Da Capo 5. Fin.

La ronde Bachique. Rondeau.

Rondement.

Fin.

1.er Couplet.

2.e Couplet.

BSB MÜNCHEN

:5:

3e. Couplet.

Da Capo :5. Fin.

Les trois Cadances.

Tournez pour la Reprise

16 Reprise.

2.me

SUITE

Allemande.

Reprise.

petitte reprise.

Courante

Reprise

petite reprise.

Fin.

La Favorite.

Tendrement.

Reprise

Fin.

Double de la Favorite

Reprise.

Fin.

1.re Partie.

Les Enchainemens Harmonieux Rondeau.

Fin. 1.er Couplet.

2.e Couplet.

Da Capo.

Rondeau

2.me Partie.

Fin. 1.er Couplet.

2.me Couplet.

:5:

:5: Da Capo.

Le Depit Genereux.

Sans lenteur.

Reprise.

Double du Depit Genereux.

Reprise

27

L'Hirondelle

Rondeau.

1.ere Partie.

Gayement.

Fin. 1.er Couplet.

2.e Couplet.

Da Capo.

2.me Partie.

Reprise.

Fin.

30.

3.e Suite

Le Coucoû.

Rondeau.

Vif. 5.

Fin. 1.er Couplet.

2e. Couplet.

:5. Da Capo.

La Joyeuse. Rondeau.

Legerément.

Fin. Ier Couplet.

2.e Couplets.

Fin.

Da Capo.

L'Amusante

Rondeau.

1.ere Partie.

Tendrement.

Notes tres liées.

Fin 1.er Couplet.

2.e Couplet.

Comme cy dessus.

Tournez pour la 2.e Partie.

2.ème Partie

Rondeau.

Nottes tres liées.

Fin. 1.er Couplet.

2.me Couplet.

:5:

Comme cy dessus.

La Tendre
Silvie
Rondeau
Tendrement.

Tiii.

1er Couplet.

2me Couplet.

répétition du rondeau.
Sans renvoy.

Fin.

4.eme SUITE
La Mélodieuse

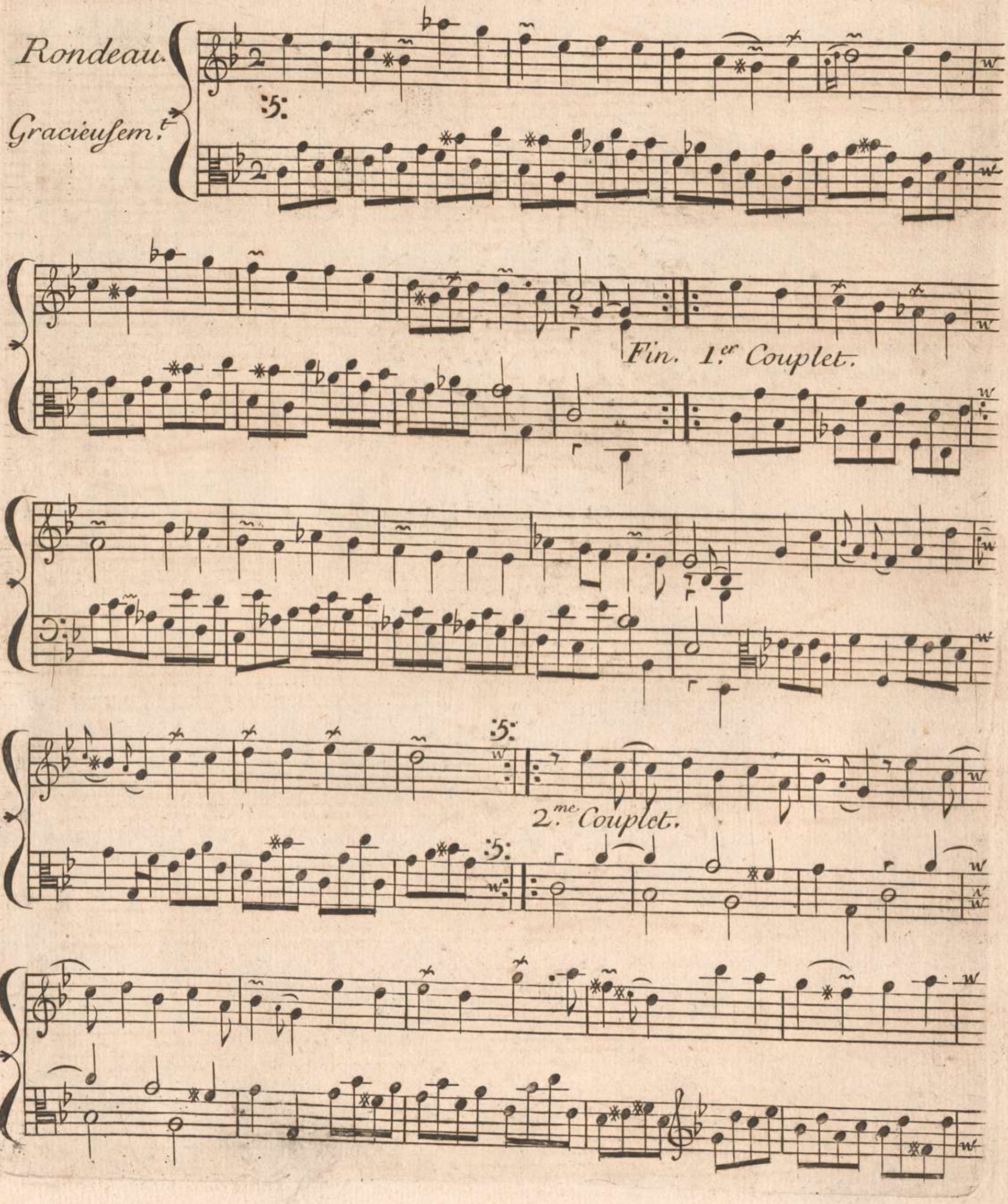

3.me Couplet.

Au Rondeau.

1.er Menuet.

Reprise

petite reprise

2.me Menuet.

Reprise.

Au I.er Menuet.

LES PLAISIRS DE LA CHASSE

DIVERTISSEMENT

Fanfare en Rondeau.

L'appel des Chasseurs.

Fin. *Reprise.*

Comme cy dessus

Marche.

Reprise.

L'appel des chiens

Rondeau

Fin.

Da Capo.

Tres Viste.

La Prise du Cerf. Rondeau.

Fin.

La Curée. Fanfare. Rondeau.

Fin.

Au Rondeau.

Rejouissance
Des
Chasseurs.

1.er Menuet

reprise

2.me Menuet en Rondeau.

Fin. 1.er Couplet.

2.me Couplet.

au Rondeau.

Suite de la rejouissance Gavotte en Rondeau.

Fin. reprise.

1.er *Double.*

Fin.

2.eme *Double.*

Fin.

Tournez vîte.

3.eme

Double.

Fin. reprise.

4.e

Double.

reprise.

:5:

Rondeau sans
renvoy 2. fois.

:5:

Fin de la Chasse.

Privilege General.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a nos amez et feaux Cons.ers les gens tenans nos Cours de Parlem.t M.s des Req.tes ordi.res de nôtre hôtel grand Con.d Prevost de Paris Baillifs Sénes ch.aux leurs Lieuten.ts Civils et autres nos just.ers qu'il appar.dra Salut notre cher et bien amé Loüis Claude Daquin Organiste de S.t Paul, du petit S.t Antoine, et des Cordeliers; Nous a fait remontrer qu'il Souhaitteroit faire jmprimer et graver et donner au Public plusieurs Pieces de Clavecin, et autres pieces de Musique jnstrumentale de sa Composition, S'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege Sur ce neces.res A ces Causes voulant traitter favorablem.t le dit S.r Exposant et procurer au Public l'utilité qu'on peut retirer de Son travail et de Ses ouvrages, Nous luy avons permis et permettons par ces presentes de faire jmprimer et graver les d.tes pieces de Clavecin et autres pieces de Musique jnstrumentale de sad.te Composition, en telle forme marge caractere, en un, ou pluS.rs Volumes, conjointem.t ou Separem.t et autant de fois que bon luy Semblera, et de les vendre faire vendre et debiter par tout nôtre Royaume pendant le temps de 15. années Consecutives, a Compter du jour de la date desdites presentes; faisons defenses a toutes Sortes de personnes de quelque qualité et condition quelles soient d'en jntroduire d'impression ou graveure étrangere dans aucun lieu de nôtre obeissance; comme aussy a tous jmp.eurs grav.eurs M.ds en taille douce et autres d'imp.er ou faire jmp.er gra.er ou faire gra.er v.dre faire v.dre debiter n'y contrefaire les d.tes pieces de Clavecin et autres pieces de Musique jnstrum.le de sa d.te Compos.on en tout n'y en partie ny d'en faire aucuns Extraits Sous quelq.e pretexte que ce Soit d'augmen.on Correc.on chang.em.t de titre même en feuille Separées ou autrem.t Sans la permis.on expresse et par ecrit du d.t S.r Exposant ou de ceux qui auront droit de luy; a peine de confisca.on des Exemp.res contrefaits de 3000.tt damende contre Chacun des contreven.rs dont un tiers a nous, un tiers a l'hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers au dit S.r Exposant et de tous depens dõmages et jnterests A la Charge que ces presentes Seront enreg.trées tout au long Sur le reg.re de la Cõmu.té des Lib.res et jmp.eurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles: Que la graveure et jmpres.on des d.t ouvrages cy dessus Specifiées, Sera faite dans notre Royaume et non aill.rs en bon papier, et beaux Caracteres conformem.t aux reglem.s de la Lib.rie; et qu'avant que de les Exposer en vente gravée ou jmp.mée Seront remis es mains de nôtre tres cher et feal Chevalier garde des Sceaux de france Le Sieur Chauvelin; Et qu'il en Sera en Suitte remis deux Exemp.res dans nôtre Bibliotheque Publique, un dans celle de nôtre Chateau du Louvre, et un dans celle de nôtre d.t tres cher et feal Chevalier garde des Sceaux de france Le Sieur Chauvelin. Le tout a peine de nullité des presentes Du Contenu des quelles vous Mandons et Enjoignons de faire jouir le dit S.r Exposant ou Ses ayans cause pleinem.t et paisiblem.t Sans Souffrir qu'il leur Soit fait aucun trouble ou Empeschement Voulons que la Copie des dites presentes qui Sera jmprimée ou gravée tout au long au cõmencem.t ou a la fin des dites ouvrages soit tenue pour deüement Signifiées et qu'aux Copies collationnées par l'un de nos Amez et feaux Conseillers et Secretaires foy Soit ajoutée comme a l'original Commandons au premier notre huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'Icelles tous actes requis et necessaires Sans demander autre permission et nonobstant Clameur de Haro Chartre normande et Lettres a ce Contraires, Car tel est nôtre plaisir. Donné a Paris le dixieme jour du mois de fevrier L'an de Grace Mil Sept Cent trente cinq et de nôtre Regne le Vingtiemes. Par Le Roy en Son Conseil.

Sainson.

Registré Sur le Registre IX.e de la Chambre Royalle et Syndicalle des Libraires et Imprimeurs de Paris N.o 98. conformem.t au Reglement de 1723. Qui fait deffense Art. IV a toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles Soient autres que les Libraires et Imprim.rs de Vendre debiter et faire afficher aucuns Livres pour les Vendre en leurs noms, Soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrem.t Et à la Charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du meme Reglem.t à Paris le 14. Avril 1735. G. Martin Syndic.

Privilege General.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre, a nos amez et feaux Cons.ers les gens tenans nos Cours de Parlem.t M.rs des Req.tes ordi.res de nôtre hôtel grand Con.d Prevost de Paris Baillifs Sénes ch.aux leurs Lieuten.ts Civils et autres nos just.ers qu'il appar.dra Salut notre cher et bien amé Loüis Claude Daquin Organiste de S.t Paul, du petit S.t Antoine, et des Cordeliers; Nous a fait remontrer qu'il Souhaitteroit faire jmprimer et graver et donner au Public plusieurs Pieces de Clavecin, et autres pieces de Musique jnstrumentale de sa Composition, S'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de Privilege Sur ce neces.res A ces Causes voulant traitter favorablem.t le dit S.r Exposant et procurer au Public l'utilité qu'on peut retirer de Son travail et de Ses ouvrages, Nous luy a faire jmprimer et graver les d.s pieces de Clavecin et autres pieces a, en telle forme marge caractere en un, ou plus.rs Volumes, conjointem.t lera, et de les vendre faire vendre et debiter par tout nôtre Royaume pe mpter du jour de la date desdites presentes; faisons defenses a toutes S quelles soient d'en jntroduire d'im- =pression ou graveure étrangere dans au s jmp.eurs grav.eurs M.ds en taille douce et autres d'imp.er ou faire jmp.er gra.er ou fa ieces de Clavecin et autres pieces de Musique jnstrum.le de sa d.e Compos.on en t clq.e pretexte que ce soit d'augmen.on Correc.on changem.t de titre même en feuille ecrit du d.t S.r Exposant ou de ceux qui auront droit de luy; a peine de confisca Chacun des contreven.s dont un tiers a nous, un tiers a l'hôtel Dieu de Paris, l'au et jnterests A la Charge que ces presentes Seront enreg.trés tout au long Sur s trois mois de la date d'icelles: Que la graveure et jmpress.on des d.s ouvrages cy on aill.rs en bon papier, et beaux Caracteres conformem.t aux reglem.s de la é ou jmp.mée Seront remis es mains de nôtre tres cher et feal Chevalier gard il en Sera en Suitte remis deux Exemp.res dans nôtre Bibliotheque Publ et un dans celle de nôtre d.t tres cher et feal Chevalier garde des Sce ine de nullité des presentes Du Contenu des quelles vous Man xposant ou Ses ayans cause pleinem.t et paisiblem.t Sans Souffri hement Voulons que la Copie des dites presentes qui Sera jmprime a la fin des dites ouvrages soit tenue pour deüement Signifiées c Amez et feaux Conseillers et Secretaires foy Soit ajoutée comm tre huissier ou Sergent de Faire pour l'execution d'Icelles tou autre permission et nonobs- tant Clameur de Haro Chartre no est nôtre plaisir. Donné a Paris le dixieme jour du mois et trente cinq et de nôtre Regne le Vingtiemes /. Par eil.

Sainson.

Registré Sur le Registre IX.e de la Chambre Royalle et Syndicalle des Libraires et Imprimeurs de Paris N.o 98. conformem.t au Reglement de 1723. Qui fait deffense Art. IV a toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles Soient autres que les Libraires et Imprim.rs de Vendre debiter et faire afficher aucuns Livres pour les Vendre en leurs noms, Soit qu'ils s'en disent les auteurs ou autrem.t Et à la Charge de fournir les Exemplaires prescrits par l'article CVIII. du meme Reglem.t à Paris le 14. Avril 1735. G. Martin Syndic.